

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

[Communiqué] Proposition de loi Duplomb : des reculs inacceptables



Ressources pour
comprendre et transformer

Format :

Autre

Année :

2025

Auteur :

FRENE et Fédération France (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement) et Fédération Promotion Santé

Le 26 mai 2025, la proposition de loi du sénateur LR, Laurent Duplomb «
pour les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». De
ONG, mais aussi syndicats et partis politiques, ont dénoncé son
caractère rétrograde en termes de protection de la santé humaine, animale et
des écosystèmes. Elle contient en effet des mesures telles que la réautorisation
de l'usage d'un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, la relance des
méga-bassines et des élevages intensifs, l'affaiblissement de l'Agence
nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du
travail (ANSES) et de l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette
proposition de loi, qui devait faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale
à partir du 26 mai 2025, sera finalement examinée en commission mixte
paritaire, où les partisans de ce texte sont majoritaires.

FRENE et Fédération France (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement) et Fédération
Promotion Santé joignent leurs voix à toutes celles, nombreuses, qui protestent
contre ce recul inacceptable pour la protection de la santé du vivant, et contre le
passage en force de mesures dont l'énorme impact sur nos biens communs aurait
pleinement justifié un débat démocratique.

Accéder à la ressource

Consulter le communiqué complet sur le site de la Fédération Promotion Santé